3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES			

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – FÉVRIER 2019

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
VALÉRIE BOISVERT	2018-09-01(A)	Me Patrick de Niverville, président	28-2-2019 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	Avoir fait défaut d'exécuter le mandat que lui avaient confié des assurés (articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Culpabilité
		Céline Lachance			Avoir négligé les devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités et pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité envers un assuré	
		Diane D. Martz			(articles 8 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (articles 15, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir fait preuve de négligence dans la tenue de dossiers d'assurés (articles 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome)	
					Avoir négligé les devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités et pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité envers un assuré	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) - FÉVRIER 2019

					ACCORANCE DE DOMINACES (CHAD) - 1 EVILLE 2019	
Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					(articles 8 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir fait défaut de procéder à une mise à jour complète des renseignements avec un assuré (article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux envers un assuré (articles 28 et 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir inscrit au dossier une note non conforme à sa conversation avec un assuré et des informations non véridiques relatives à la mise à jour des renseignements le concernant (articles 15, 27, 29, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)	
					Avoir fait défaut de répondre aux messages téléphoniques et à la correspondance qui lui ont été adressés par un enquêteur du Bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) - FÉVRIER 2019

Partie Intimée N° du dossier Membres Date / heure Lieu Nature de la plainte Type d'audi

dommages dans le cadre d'une enquête du syndic (articles 34 et 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) - FÉVRIER 2019							
Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
CAROLE COUTURE 108320	CD00-1321	M ^e Janine Kean, Présidente M ^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin. M. Alain Legault	1 ^{er} février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Falsification ou contrefaçon de documents Avoir fait signer un document en blanc à son client Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité	
JACQUES ROSS 129465	CD00-1333	Me George R. Hendy, Président M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin. M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.	4 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir causé un découvert ou risque de découvert	Culpabilité	
JULIE MAILLET 172182	CD00-1349	Mº Gilles Peltier, Président M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin. M. Antonio Tiberio	6 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté Appropriation de fonds pour fins personnelle	Culpabilité et sanctions	

CYNTHIA NELSON 198986	CD00-1332	M ^e Gilles Peltier, Président M ^{me} Dominique Vaillancourt	11 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
CARL LEFEBVRE 204732	CD00-1337	M° Janine Kean, Présidente M. Joël Badan M. Antonio Tiberio	12 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté Falsification ou contrefaçon de signature	Culpabilité et sanctions
MARC KHAMISSE 209459	CD00-1339	M° Gilles Peltier, Président M° Mona Hanne, Pl. Fin. M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin	13 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté Appropriation de fonds pour fins personnelles Opération non autorisée	Culpabilité et sanctions
ANDRÉ LOISEL 121965	CD00-1344	M⁵ Claude Mageau, Président	20 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec professionnalisme Méthodes de concurrence et de sollication ou représentations déloyales, indignes, non objectives ou immodérées Conduite indigne, non discrète, non objective ou immodérée	Autres

HERNAN ANGULO CARDENAS 193341	CD00-1306	M° George R. Hendy, Président M. Joël Badan M™ France Stewart, A.V.C., Pl. Fin.	25 février 2019 à 9h30 26 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12° étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
ÉRIC HATTEM 205585	CD00-1334	M° Claude Mageau, Président M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin. M. Joël Badan	28 février 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12º étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Falsification ou contrefaçon de signature	Culpabilité